

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 4 février 2013 à 20h00, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Monique A. Roy, conseillère au siège #1
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Monsieur Martin Pelletier, conseiller au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absente : Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #4

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
7. **Sécurité publique**
8. **Transport**
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Téléphone cellulaire pour l'opérateur du réseau d'aqueduc et d'égout
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Autorisation pour le partage de renseignements entre les services d'urbanisme et de sécurité incendie
 - 10.2. Appui à la demande de Madame Sylvie Fournier auprès de la CPTAQ
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Approbation du budget révisé 2013 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
 - 11.2. Nomination de représentants municipaux au sein du conseil d'administration de l'OMH
 - 11.3. Reconnaissance relative à la réalisation de la Résidence des Sables
 - 11.4. Demande de subventions salariales – Animateurs pour le terrain de jeux à l'été 2013
 - 11.5. Demande au pacte rural relative à l'installation d'un tableau de pointage électronique
 - 11.6. Aménagement d'une nouvelle rampe d'accès pour personnes à mobilités réduites au centre communautaire
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. AQLPA – Programme de retrait et de remplacement des vieux poêles à bois *Changez d'air*
 - 13.2. Assemblée publique de consultation sur les différents projets de règlement en urbanisme – Lundi 18 février 2013 à 18h30
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2013-027 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 4 février 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2013-028 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 14 janvier dernier ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'approuver le procès-verbal du 14 janvier 2013 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2013-029 APPROBATION DES COMPTES AU 31 JANVIER 2013

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de décembre 2012 et du mois de janvier 2013 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 janvier 2013 :

Liste des comptes à payer de décembre 2012	5 237,99	\$
Liste des comptes à payer au 31 janvier 2013	33 602,78	\$
Liste des comptes payés de janvier 2013 (chèques #5391 & #5392)	2 641,66	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #3377 au #3399)	13 149,37	\$
Total des comptes au 31 janvier 2013	54 631,80	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'est soulevée.

9.1 Téléphone cellulaire pour l'opérateur du réseau d'aqueduc et d'égout

2013-030 TÉLÉPHONE CELLULAIRE POUR L'OPÉRATEUR DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Considérant la résolution #2012-128 relative à la reprise de la gestion complète de l'exploitation de nos installations d'aqueduc et d'égout par la Municipalité de Baie-des-Sables au 1^{er} janvier 2013 ;

Considérant l'engagement de Monsieur Francis Bélanger comme opérateur du réseau d'aqueduc et d'égout en vertu de la résolution #2012-171 ;

Considérant qu'il est nécessaire de fournir un téléphone cellulaire à l'opérateur dans le cadre de son emploi pour qu'il soit avisé dans les meilleurs délais des troubles et des pannes qui survient sur le réseau d'aqueduc et aussi pour permettre de communiquer sur place avec les différents fournisseurs pour l'entretien et la réparation des différentes composantes ;

Considérant que les frais de ce téléphone cellulaire seront partagés en parts égales avec la Municipalité de Saint-Damase ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à procéder aux démarches nécessaires auprès d'un fournisseur en téléphonie mobile pour l'acquisition d'un téléphone cellulaire et à procéder à la signature d'entente de service pour une période d'au plus 3 ans. Les frais mensuels d'adhésion au service ne devront pas excéder 60 \$ taxes incluses. Le temps d'antenne prévu au contrat devra être respecté par Monsieur Francis Bélanger. Une somme équivalente à 50 % des coûts sera facturée annuellement à la Municipalité de Saint-Damase.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1 Autorisation pour le partage de renseignements entre les services d'urbanisme et de sécurité incendie

Le conseil municipal désire rencontrer Monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et Monsieur Steve Lavoie, préventionniste à la MRC de Matane avant de prendre une décision dans ce dossier.

10.2 Appui à la demande de Madame Sylvie Fournier auprès de la CPTAQ

2013-031 APPUI À LA DEMANDE DE MADAME SYLVIE FOURNIER AUPRÈS DE LA CPTAQ

Considérant que Madame Sylvie Fournier demande une autorisation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* pour permettre la conversion à des fins résidentielles une parcelle de terrain appartenant au « Club Raquetteur le Vaillant inc. » et située au 479, 4^e Rang Est à Baie-des-Sables ;

Considérant que la superficie du terrain visée par cette demande est de 1 028,4 mètres carrés situés sur une partie du lot 514 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame de l'Assomption de MacNider ;

Considérant que la municipalité doit formuler une recommandation en fonction de l'article 62 et suivant de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* ;

Considérant que le projet en question n'aura aucun effet négatif supplémentaire sur le milieu agricole existant puisqu'un bâtiment est déjà existant sur cette parcelle de terrain ;

Considérant que la propriété visée était utilisée à des fins commerciales (soit plus précisément, à des fins de club de loisirs, de danse et d'activités sociales) à la date de l'application de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* et que la CPTAQ reconnaît ce droit acquis dans un document émis le 17 mai 2012 (dossier #374976) ;

Considérant que la conversion de ce bâtiment à des fins résidentielles n'est pas conforme au règlement de zonage actuel ;

Considérant qu'un premier projet de règlement numéro 2008-06-2 modifiant le règlement de zonage a été adopté le 14 janvier dernier et que ce dernier permettra lors de son entrée en vigueur l'implantation de résidence dans les zones agricoles par la conversion à des fins résidentielles d'une parcelle de terrain sur laquelle il existe un usage commercial ou industriel bénéficiant de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la loi ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu de recommander à la CPTAQ d'acquiescer à la demande de Madame Sylvie Fournier datée du 1^{er} février 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.1 Approbation du budget révisé 2013 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables

2013-032 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2013 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Considérant que la *Société d'habitation du Québec (SHQ)* a révisé le budget de l'année financière 2013 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'accepter le budget révisé 2013 en date du 22 janvier 2013 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables prévoyant une contribution estimative de la municipalité de 4 691 \$ au lieu d'un montant initial de 4 686 \$. Cette révision budgétaire tient compte de l'ajustement du calcul de l'enveloppe ACE suite à la bonification salariale de 0,5 % octroyée aux employés du secteur public.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Nomination de représentants municipaux au sein du conseil d'administration de l'OMH

2013-033 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Considérant qu'en vertu de la charte de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (OMH), trois (3) représentants doivent être nommés par la Municipalité de Baie-des-Sables ;

Considérant que Madame Monique A. Roy a déjà été nommée par le conseil municipal en vertu de la résolution #2010-039 et que la fin de son mandat est prévue le 5 février 2013 ;

Considérant que Monsieur Jean-Paul Dubé a déjà été nommé par le conseil municipal en vertu de la résolution #2012-015 et que la fin de son mandat est prévue le 5 février 2013 ;

Considérant que Monsieur Régis Dionne a déjà été nommé par le conseil municipal en vertu de la résolution #2011-218 et que la fin de son mandat est prévue le 3 novembre 2015 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de renouveler le mandat de Madame Monique A. Roy comme représentante de la municipalité au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables jusqu'à la fin de son mandat comme élue municipale.

Ces nominations demeureront valides tant qu'elles ne seront pas remplacées par résolution du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Reconnaissance relative à la réalisation de la Résidence des Sables

2013-034 RECONNAISSANCE À MONSIEUR RÉGIS DIONNE RELATIVE À LA RÉALISATION DE LA RÉSIDENCE DES SABLES

Considérant que Monsieur Régis Dionne est membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Baie-des-Sables depuis l'année 2005 et président de ce conseil depuis le 25 janvier 2007 ;

Considérant qu'il a été l'initiateur et le porteur du projet relatif à la construction de la *Résidence des Sables*, une habitation de 20 logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie ;

Considérant qu'il a su mener à terme ce projet grâce à sa persévérance et à son travail acharné ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Santerre et résolu :

- De reconnaître le travail exceptionnel de Monsieur Régis Dionne, président de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables, pour la réalisation de la construction de la *Résidence des Sables* ;

- De lui remettre une plaque de reconnaissance à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Demande de subventions salariales – animateurs pour le terrain de jeux à l'été 2013

2013-035 DEMANDE DE SUBVENTIONS SALARIALES – ANIMATEURS POUR LE TERRAIN DE JEUX À L'ÉTÉ 2013

Considérant le désir du conseil municipal de mettre en place un camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables ;

Considérant qu'aucune confirmation de subvention salariale ne sera reçue avant le mois de mai 2013 dans le cadre du programme « Emplois d'Été Canada » ;

Considérant qu'il a lieu de maximiser les chances dans le financement de ce projet ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu :

- de participer au programme « Emplois d'Été Canada » de Ressources humaines et Développement des compétences Canada pour deux (2) inscriptions ;
- de participer au programme « Desjardins-jeunes au travail » du Carrefour jeunesse-emploi de la région de Matane pour une (1) inscription.

Ces participations permettront d'embaucher deux (2) jeunes qui agiront comme animateur dans le cadre d'un terrain de jeux pour les jeunes durant la période estivale. De plus, les animateurs seront responsables d'ouvrir et de fermer le centre communautaire qui abrite l'exposition du « Parcours historique et maritime ».

Le projet est d'une durée de 6 semaines et se déroulera du 1^{er} juillet au 9 août 2013. L'horaire de travail est de 35 heures par semaine. Le salaire des personnes retenues sera de 10,25 \$ de l'heure. Le coût du projet est d'environ 5 600 \$ et sera financé à près de 50 % par les programmes de subventions salariales.

Les personnes intéressées seront invitées à remettre leur candidature au bureau de la municipalité par le biais du bulletin municipal. Une offre d'emploi sera rédigée, s'il y a lieu.

Le maire, Monsieur Denis Santerre, et/ou le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, sont autorisés à rencontrer les candidats au besoin et à formuler une recommandation d'embauche au conseil municipal.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.5 Demande au pacte rural relative à l'installation d'un tableau de pointage électronique

2013-036 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN TABLEAU DE POINTAGE ÉLECTRONIQUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant les efforts mis de l'avant dans les dernières années pour la réfection de la patinoire municipale en vertu des résolutions #2009-112 et #2010-130 ;

Considérant le désir du conseil municipal et des organismes du milieu à poursuivre les efforts déjà consentis à l'amélioration des installations sportives et récréatives sur le territoire de Baie-des-Sables ;

Considérant que dans le cadre du Pacte rural, les projets d'infrastructures et d'équipements de loisirs, sports ou culture – volet B, pourront être présentés exclusivement par les municipalités dans le cadre

des appels de projets et celles-ci devront contribuer monétairement à la hauteur de 50% du coût du projet ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Pelletier et résolu :

- Que la Municipalité de Baie-des-Sables autorise la présentation du projet « Tableau de pointage électronique » au Pacte rural pour les projets d'infrastructures et d'équipements de loisirs, sports ou culture – volet B ;
- Que soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Baie-des-Sables à payer sa part des coûts admissibles (12 000 \$) au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;
- Que la Municipalité de Baie-des-Sables désigne le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer en son nom tous les documents relatifs à la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.6 Aménagement d'une nouvelle rampe d'accès pour personnes à mobilités réduites au centre communautaire

2013-037 DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE RAMPE D'ACCÈS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DU CÔTÉ NORD DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant l'état actuel de la rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au centre communautaire de Baie-des-Sables ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de demander à nouveau des soumissions sur invitation pour l'aménagement d'une nouvelle rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite du côté nord du centre communautaire. La nouvelle rampe devra être faite en bois traité et elle devra respecter les normes de conception sans obstacle du *Code de construction du Québec*. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Construction P.J. inc. ;
- Constructions Renault St-Laurent enr.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi de la dernière période de questions

Aucun suivi nécessaire.

13. Divers

13.1 AQLPA – Programme de retrait et de remplacement des vieux poêles à bois Changez d'air

2013-038 PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGER D'AIR » DE L'AQLPA

Considérant que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme ;

Considérant que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal ;

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal ;

Considérant que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et

500\$ pour les fournaises et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent ;

Considérant que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage ;

Considérant que ce programme se déroule en deux phases ;

Considérant que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2 500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité ;

Considérant que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 500 \$ (poêle) ou 600 \$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

En conséquence, il est proposé par Madame Monique A. Roy et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables participe au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés par année budgétaire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à signer au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables l'entente en question avec l'AQLPA. La part municipale sera assumée à même le Fonds Cartier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Les points suivants ont été soulevés par les élus :

- Assemblée publique de consultation sur les différents projets de règlement en urbanisme – Lundi 18 février 2013 à 18h30 ;
- Comité du local des jeunes – Internet au centre communautaire ;
- Inscription au Programme RénoVillage.

14. Période de questions du public

Le point suivant a été soulevé :

- Programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » ;
- Suivi de la demande d'exclusion de la zone agricole permanente (P-188) ;
- Plaque de reconnaissance relative à la réalisation de la *Résidence des Sables*.

15. Levée de l'assemblée

2013-039 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de lever la session à 20h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire